

**SYNDICAT MIXTE  
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 39/2024**

**Séance du 4 décembre 2024 - 9h00**

**Modification du Poste d'assistante comptable et administratif(ve)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 décembre 2024 à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 27 novembre 2024, sous la présidence de Rémi JUSTINIEN.

**Membres présents :**

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Jean-Philippe PLEZ, Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Stéphane TRIFILETTI, et Richard GUERIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;  
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan  
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

**Membres excusés :**

Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ;  
Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;  
Anne BRACHET et Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;  
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

**Membres absents :**

Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime

En réponse aux besoins administratifs croissants liés à la préparation des formations au sein du FMA, il est proposé d'augmenter le volume horaire du poste actuellement pourvu à 80 % afin de le porter à temps complet, à compter du 1er janvier 2025. Cette adaptation permettrait de mieux faire face à la charge de travail accrue, d'assurer une organisation plus efficace des formations, et de garantir un accompagnement optimal des agents tout au long de ces processus.

La personne en poste depuis le 4 novembre occupe la fonction d'adjoint administratif principal de 1ère classe, catégorie C. Il est proposé aux membres du Comité Syndical de reclasser définitivement ce poste en catégorie C et de supprimer l'option de recrutement en catégorie B.

**Décision du Comité Syndical**

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

- De transformer le poste d'assistant(e) comptable et administratif(ve) en poste à temps complet ;
- De supprimer la catégorie B de ce poste ;
- De modifier en conséquence la délibération n°16/2024 ;
- D'allouer les crédits budgétaires nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents.

**Nombre de membres :**

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 8

**Votes :**

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,  
Rémi JUSTINIEN  
Président



Le secrétaire de séance  
Bruno BESSAGUET



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE  
DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2024 \_ \_ \_ \_ --

Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : \_ \_ / \_ \_ / 2024